

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
États financiers
au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Rapport de la direction	6
États financiers	
Revenus et dépenses	7 - 8
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Situation financière	12
Notes complémentaires	13 - 29
Annexes	30 - 177

Table des matières

Annexes Projets

Éducation : 30-45

Santé : 46-73

Développement Économique : 74-81

Développement Social – Communautaire – Emploi : 82-89

Politique : 90-92

Administration : 93-102

Loisirs – Sports Communautaire : 103-107

Immobilisation – Travaux Publics : 108-122

Foresterie : 123-126

Centre de Services d'Emploi et Formation : 127-129

Projet Nouveau Village : 130

Principe de Jordan : 131-169



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec)
J9P 5T6

T 819 825-6226

Au Chef et Conseillers
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme ne présente pas les montants initialement budgétés dans les états des revenus et dépenses et de la variation des actifs financiers nets tels que requis par le chapitre SP 1202, « Présentation des états financiers », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. À ces égards, les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 dérogent aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E. N.C. R. L.

1

Val-d'Or
Le 29 juillet 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111174

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public prescrites pour les gouvernements telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction et les membres du conseil d'administration assument ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Conseil rencontre périodiquement la direction et les membres du conseil d'administration ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., effectue un audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime son opinion sur les états financiers. L'auditeur indépendant a pleinement et librement accès à la direction et aux membres du conseil d'administration du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik et les rencontrent lorsque nécessaire.

Au nom du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Signature (Signature manuscrite)

Membre du conseil

Signature (Signature manuscrite)

Directrice générale par intérim

Le 29 juillet 2025

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Revenus		
Services aux Autochtones Canada (SAC) (note 14)		
Entente de transferts financiers	8 566 951	8 004 178
Paiements de contribution fixes	4 232 747	3 359 624
Paiements de contribution souples	1 122 432	676 978
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	119 363	367 574
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits		
Entente	6 928 345	8 382 038
Conseil en Éducation des Premières Nations	71 706	67 023
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)		
Entente	501 632	521 223
C.S.S.S.P.N.Q.L.	1 724 127	887 612
Gouvernement provincial		
Entente	681 856	4 167 527
Gouvernement fédéral		
Entente	580 155	1 101 715
FRC	239 326	310 598
FAE	137 495	177 544
FRC-J	25 192	22 391
PCC	23 359	59 069
IMT		38 916
SAREJPN	1 082 663	
Régional / Local autres	234 312	107 261
Revenus contrats et services des secteurs de la communauté	1 820 628	1 522 921
Revenus de contrats et services	111 496	135 801
Frais communautaires	83 826	113 493
Revenus de donateurs	7 150	56 015
Revenus de garderie	90	3 236
Intérêts et frais d'administration	831 440	614 220
Intérêts - Fonds affecté en fiducie	841	773
Autres revenus	108 375	72 872
Remboursements - Commission de crédit	12 620	32 190
Redevances	858 809	603 713
	30 106 936	31 406 505
Revenus reportés de l'année précédente	26 209 540	18 464 727
Revenus reportés à l'année suivante	(30 957 434)	(26 209 540)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(907 193)	(465 798)
	24 451 849	23 195 894

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Dépenses		
Salaires et charges sociales	11 442 239	11 298 401
Rémunération du chef et des conseillers	212 454	218 680
Salaires et charges sociales - CSEF	962 770	289 682
Activités récréatives et culturelles	77 037	48 177
Matériel scolaire et pédagogiques	93 578	62 103
Assurances	194 832	134 010
Énergie et carburant	554 012	550 407
Contrats	4 119 351	3 861 469
Entretien et réparations	581 603	899 338
Entretien et réparations du matériel roulant	256 155	191 625
Séjour hors foyer	765	278 130
Charges locatives	235 349	238 748
Frais de formation	138 679	132 723
Allocation de formation	78 347	79 541
Frais de scolarité	7 613	10 577
Frais de voyages et de déplacements	457 128	493 849
Frais de transport contractuel SSNA	21 410	20 249
Honoraires professionnels	134 125	127 852
Matériel et fournitures	1 178 467	814 760
Matériel médical	32 171	20 762
Collations	234 503	312 231
Aide sociale - Besoins fondamentaux	547 754	491 233
Frais de gestion	16 500	
Frais de poste et de transport	60 294	86 496
Commission de crédit	18 580	50 825
Publicité et promotion	40 135	2 881
Réunions	29 389	59 848
Taxes, licences et permis	32 582	21 752
Frais de membres - Inscriptions	69 135	183 843
Télécommunications	76 721	65 413
Ajustement des dépenses refacturées des années antérieures	(14 423)	(7 896)
Dépenses contrats et services des secteurs	693 474	793 705
Dépenses opérations par secteurs	1 127 154	729 216
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	12 149	1 500
Amortissement des immobilisations corporelles	1 026 518	979 743
Amortissement des droits d'usage	2 856	3 007
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(563 785)	(480 710)
	24 187 621	23 064 170
Excédent des revenus sur les dépenses avant cession involontaire	264 228	131 724
Cession involontaire		
Indemnisation d'assurance	1 737 700	
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		(558 823)
Gain sur la cession d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles		408 377
	1 737 700	(150 446)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	2 001 928	(18 722)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

SOLDES DE FONDS

					2025	2024
	Fonds affecté en fiducie	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	24 489	3 073 357	3 428 680	3 838 878	10 365 404	10 384 126
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	840	(477 737)	2 056 664	422 161	2 001 928	(18 722)
Investis en immobilisations corporelles		405 128	(405 128)		-	-
Solde à la fin	25 329	3 000 748	5 080 216	4 261 039	12 367 332	10 365 404

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

					2025	2024
	Fonds affecté en fiducie	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	840	(477 737)	2 056 664	422 161	2 001 928	(18 722)
Immobilisations corporelles						
Amortissement des immobilisations corporelles		1 026 518			1 026 518	979 743
Amortissement des droits d'usage		2 856			2 856	3 007
Perte sur cession involontaire d'immobilisations corporelles						558 823
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		12 149			12 149	1 500
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 256 249)			(1 256 249)	(875 349)
Cession d'immobilisations corporelles		600			600	37 000
	840	(691 863)	2 056 664	422 161	1 787 802	686 002
Variation des actifs non financiers						
Frais payés d'avance			41 179		41 179	(5 534)
Variation d'actifs assujettis à des restrictions	(840)				(840)	(773)
	(840)	-	41 179	-	40 339	(6 307)
Variation des actifs financiers nets (dettes nettes)	-	(691 863)	2 097 843	422 161	1 828 141	679 692
Actifs financiers nets (dettes nettes) au début	-	(5 902 048)	4 856 073	3 838 878	2 792 903	2 113 211
Actifs financiers nets (dettes nettes) à la fin	-	(6 593 911)	6 953 916	4 261 039	4 621 044	2 792 903

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) lié aux activités de l'exercice	2 001 928	(18 722)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 026 518	979 743
Amortissement des droits d'usage	2 856	3 007
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(563 785)	(480 710)
Perte sur cession involontaire d'immobilisations corporelles		558 823
Gain sur cession involontaire d'apport reporté afférent aux immobilisations		(408 377)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	12 149	1 500
Intérêts - Fonds affectés en fiducie	(840)	(773)
	<u>2 478 826</u>	634 491
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>2 582 398</u>	3 901 926
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>5 061 224</u>	4 536 417
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements d'apport à recevoir	56 673	71 370
Dépôt à terme	(172 161)	(328 878)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 256 252)	(875 349)
Cession d'immobilisations corporelles	600	37 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 371 140)</u>	(1 095 857)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts	(56 673)	(71 370)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>907 193</u>	465 798
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>850 520</u>	394 428
Augmentation de l'encaisse		
Encaisse au début	<u>4 540 604</u>	3 834 988
Encaisse à la fin	<u>18 099 707</u>	14 264 719
	<u>22 640 311</u>	<u>18 099 707</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

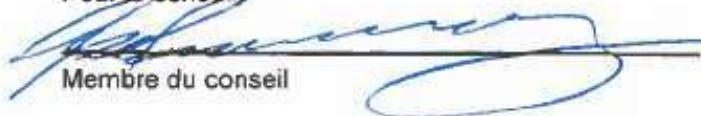
Situation financière

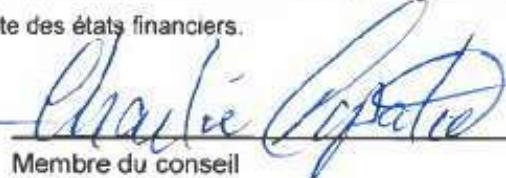
au 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Court terme		
Encaisse	22 640 311	18 099 707
Comptes clients et autres créances (note 4)	15 681 380	12 948 064
Tranche des apports à recevoir échéant à moins de un an (note 5)	226 690	283 363
	<u>38 548 381</u>	<u>31 331 134</u>
Long terme		
Dépôts à terme (note 11)	3 761 039	3 588 878
	<u>42 309 420</u>	<u>34 920 012</u>
PASSIFS		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	2 319 036	1 792 398
Revenus reportés (note 7)	30 957 434	26 209 540
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 9)	226 690	283 363
	<u>33 503 160</u>	<u>28 285 301</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	4 185 216	3 841 808
	<u>37 688 376</u>	<u>32 127 109</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>4 621 044</u>	<u>2 792 903</u>
ACTIFS NON FINANCIERS ET ACTIFS ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS		
Encaisse assujettie à des restrictions - Fiducie	25 329	24 489
Frais payés d'avance		41 180
Placements (note 11)	308 306	308 306
Immobilisations corporelles (note 12)	7 358 386	7 141 401
Droits d'usage (note 13)	54 269	57 125
	<u>7 746 290</u>	<u>7 572 501</u>
	<u>12 367 334</u>	<u>10 365 404</u>
SOLDES DE FONDS		
Fonds affecté en fiducie	25 329	24 489
Fonds d'immobilisations corporelles	3 000 748	3 073 357
Fonds d'administration	5 080 216	3 428 680
Fonds de réserve	4 261 039	3 838 878
	<u>12 367 332</u>	<u>10 365 404</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil


Membre du conseil


Membre du conseil

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil de bande est une entité légale telle que définie dans la Loi sur les indiens. Un Conseil de bande est considéré comme un gouvernement local composé d'un chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la bande pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement. Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik est composé d'un chef, d'un vice-chef ainsi que de trois conseillers.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Selon l'entente avec « Services aux Autochtones Canada » (SAC), les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les paiements de transfert sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont autorisés et que l'organisme a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les produits d'intérêts non affectés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de contrats et services sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu ou que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

La société constate ses revenus de redevances, selon les modalités prévues aux ententes conclues, au moment de leur distribution, lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Comptabilité par fonds

Les règles de la comptabilité par fonds ont servi à la préparation de ces états financiers. Les ressources sont regroupées dans des fonds correspondant à des activités ou objectifs spécifiques. L'organisme utilise quatre catégories de fonds: le fonds d'administration, le fonds de réserve, le fonds d'immobilisations corporelles et le fonds en fiducie.

- Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion;
- Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à l'administration;
- Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles;
- Le fonds affecté en fiducie est composé de fonds détenus en fiducie (capital et intérêts) auprès du SAC.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de l'organisme sont employés normalement pour servir des services futurs.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent:

	Taux
Bâtiments	5 %
Système sanitaire	15 à 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipements	20 %
Équipement informatique	30 %
Droits d'usage	5 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des revenus et dépenses.

3 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit la majeure partie de ses revenus conformément à une entente de financement avec les Services aux Autochtones Canada (SAC).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	59 649	129 230
Apports à recevoir		
Services aux Autochtones Canada	11 647 295	9 429 358
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	795 381	746 033
Autres apports à recevoir	2 470 950	1 983 648
Avances à des sociétés ayant un administrateur commun, sans intérêt	431 259	367 408
Taxes à la consommation à recevoir	276 846	292 387
	<u>15 681 380</u>	<u>12 948 064</u>

5 - APPORTS À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	226 690	283 363
Tranche échéant à moins de un an	(226 690)	(283 363)
	<u>-</u>	<u>-</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 319 620	640 977
Salaires et charges sociales à payer	999 416	1 151 421
	<u>2 319 036</u>	<u>1 792 398</u>

7 - REVENUS REPORTÉS

	2025	2024
	\$	\$
# 2121 - Société canadienne des postes - Gestion de l'approvisionnement	11 255	15 290
# 2290 - Administration service enseignement	232 021	255 380
# 2291 - Services aux élèves provinciaux	127 871	64 303
# 2313 - Service de transport scolaire	280 991	197 351
# 2315 - Aménagement cour École Mikizicec		31 408
# 2318 - Infrastructure enseignement	303 384	110 395
# 2340 - Sécurité communautaire	47 067	
# 2372 - Stratégie aide revenu emploi jeunes premières nations (SAREJPN)	44 880	72 588
# 2372-1 - Stratégie aide revenu emploi jeunes insertion employabilité local	1 058 857	
# 2401 - Formation aide mécanique	39 984	13 457
# 2491 - Table de discussions	14 953	54 451
# 2492 - Gestion matières résiduelles		122 742
# 2492-1 - Programme détournement des déchets	19 557	
# 2493 - Revendications particulières	11 143	
# 2495 - Développement professionnel et institutionnel	3 549	22 200
# 2516 - Eau et égout fonctionnement/entretien		119 176
# 2517 - Patinoire	83 412	83 412

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

7 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	2025	2024
# 2518 - Association canadienne des parcs et loisirs	10 871	
# 2520 - Formation en menuiserie	30 326	
# 2522 - Formation préparatoire Charpentier-Menuisier	42 508	56 156
# 2523 - Développement et entretien infrastructures communautaires	60 627	
# 2550 - Sports et loisirs communautaires	16 397	16 356
# 2555 - Activités communautaires / Jeux annuels	38 485	38 485
# 2557 - Programme de gestion des biens		77 770
# 2558 - Étude raccordement réseau électrique	1 209 925	633 123
# 2558-1 - Convention octroi subvention (SHQ) électrification bâtiments	1 410 404	2 567 700
# 2560 - Action collective eau potable premières nations travaux public	829 023	500 000
# 2625 - Anicinapek nigamowin festival de musique	23 775	16 125
# 2650 - Atelier mécanique / Fonds initiatives Autochtones	531 000	531 000
# 2686 - Soutien au leadership climatique premières nations IDDPNQL	178 995	
# 2758-5 - Formation générale aux adultes (FGA)	19 691	19 691
# 2758-6 - Information sur le marché du travail (IMT)		38 916
# 2760 - Activités École Mikizicec	38 337	4 299
# 2761 - Soutien global études postsecondaires	377 656	328 313
# 2765 - Immobilisations et travaux publics	1 059 616	639 752
# 2766 - Déneigement chemin d'accès Bourque	88 791	81 342
# 2767 - Administration générale	2 608 228	2 639 597
# 2769 - Transport employés	726 531	578 593
# 2772 - Collaboration Projet Mine Akasaba	2 299	113 595
# 2774 - Initiatives de mobilisation communautaire	110 719	147 316
# 2775 - Prévention des mesures moins perturbatrices		186 894
# 2775-2 - Étude faisabilité logements pour jeunes	164 989	
# 2775-5 - Fonds logement enfants premières nations	1 120 988	
# 2780 - Sessions de guérison - service d'aide communautaire	315 692	177 674
# 2781 - Synopsium en santé mentale		77 213
# 2806 - Paniers de Noël	37 767	47 168
# 2921 - Création espace pour adolescents	10 000	
# 3000 - Gestion et soutien - Service santé	397 287	462 216
# 3001 - Construction bureau du CAVAC	18 108	30 000
# 3030 - Programme santé et prévention		36 659
# 3032 - Soutien initiatives de commémoration	48 217	50 500
# 3035 - Soins domicile milieu communautaire		80 610
# 3038 - Fonds équité en santé autochtone	150 703	
# 3075 - Prévention violence familiale	200 000	
# 3076 - Consultations communautaires espace réservé Ottawa	5 000	
# 3350 - Principe Jordan - prestations services	702 430	
# 3370 - Rénovations / Construction / Centre de Santé	8 627 484	8 221 735
# 3999 - Élaboration recueil de traduction phonétique mots algonquins	60 880	60 880
# 4010 - Ressources professionnelles et de soutien	1 270 813	675 171
# 4035 - Administration de l'école	583 149	526 612
# 4055 - Vers un virage et bonification alimentaire		6 074
# 4103 - Fonds apprentissage-garde jeunes enfants / Rénovations	1 012 820	
# 4104 - Fonds apprentissage-garde jeunes enfants		449 124
# 4106 - Santé maternelle infantile		160 341
# 4116 - Soutien santé aux familles et à la communauté	483 080	
# 4118 - Implantation/expansion éducation primaire/secondaire des adultes	159 326	103 188

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

7 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	2025	2024
# 4215 - Distribution eau potable aux résidences - Agnico Eagle	13 667	
# 4500 - Principe de Jordan - ISC-163959 & ISC-255281	201 517	142 390
# 4501 - Principe de Jordan - ISC-76028 & ISC173150		180 079
# 4503 - Principe de Jordan - ISC-163973 & ISC-266367	158 870	148 666
# 4511 - Principe de Jordan - ISC-87174 & ISC-165866	221 459	237 335
# 4513 - Principe de Jordan - ISC-90124		83 534
# 4514 - Principe de Jordan - ISC-93981		26 111
# 4516 - Principe de Jordan - ISC-94155	8 647	40 165
# 4517 - Principe de Jordan - ISC-133095 & ISC-173141		99 572
# 4518 - Principe de Jordan - ISC-129404	11 985	411 204
# 4519 - Principe de Jordan - ISC-133065 & ISC215203		164 236
# 4522 - Principe de Jordan - ISC-164036 & ISC-259276	311 135	233 271
# 4523 - Principe de Jordan - ISC-163638		11 934
# 4524 - Principe de Jordan - ISC-164603	134 563	
# 4526 - Principe de Jordan - ISC-188622	42 997	137 648
# 4527 - Principe de Jordan - ISC-202431		530 323
# 4530 - Principe de Jordan - ISC-257942	38 940	
# 5501 - Principe de Jordan - ISC-78991		117 938
# 5502 - Principe de Jordan - ISC-141486		28 694
# 5503 - Principe de Jordan - ISC-135271		17 404
# 5506 - Principe de Jordan - ISC-78395 & ISC218564	88 761	
# 5510 - Principe de Jordan - ISC-115441		22 625
# 5512 - Principe de Jordan - ISC-92410		35 830
# 5518 - Principe de Jordan - ISC-187397		708
# 5520 - Principe de Jordan - ISC-176952		2 473
# 9028 - Licence construction Copérative	22 206	26 027
# 9029 - Coopérative de solidarité Wenicec		24 447
# 9030 - Société économique de Kitcisakik	549 150	
# 9032 - Réalisation plan d'affaires Café Restaurant		65 303
# 9033 - Plan Quinquennal 2022-2027 (SEK)	124 000	248 000
# 9036 - Coaching gérant dépanneur	82 264	82 264
# 9038 - Bois de chauffage	228 468	193 085
# 9067 - Consultation forestière SAA		170 000
# 9069 - Projet Adjijimoc	50 839	12 948
# 9076 - Entente de coopération Eacom	25 000	25 000
# 9085 - Centre Savoir Être Savoir Faire (CSESF)	466 191	466 191
# 9086 - Plan de formation et perfectionnement	32 866	32 866
# 9087 - Anicinabemodan - volet langue autochtone		212 234
# 9103 - Remorque réfrigérée - laveuses - sécheuses SRPNI	40 056	
# 9104 - Reconstruction édifice de bande	1 012 099	
# 9112 - Initiative de gestion des matières résiduelles - achat camion		266 695
# 9113 - Projet touristique communautaire	17 229	22 285
# 9114 - Projet Migona artisanat	21 165	77 731
# 9115 - Service de traiteur communautaire	32 695	28 784
	30 957 434	26 209 540

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

8 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 500 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,25 % (6,20 %, 8,45 % au 31 mars 2024). Les créances, jusqu'à concurrence de 535 000 \$, sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

9 - DETTE À LONG TERME

	2025	2024
	\$	\$
Effet à payer à demande, 6 %, remboursable par versements semestriels de 28 336 \$ plus intérêts, échéant en octobre 2028 (a)	226 690	283 363
Versements exigibles à court terme	<u>226 690</u>	<u>283 363</u>
	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>

a) Cet effet à payer est garanti par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit qui s'engage à effectuer les paiements en capital et en intérêts sur cet emprunt pour un montant maximum autorisé de 674 350 \$ en capital.

L'effet à payer est garanti par une hypothèque mobilière de 535 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures.

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	3 841 808	4 265 097
Encaissements	907 193	465 798
Cession		(408 377)
Amortissement des apports reportés	<u>(563 785)</u>	<u>(480 710)</u>
Solde à la fin	<u>4 185 216</u>	<u>3 841 808</u>

11 - PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
Parts		
Parts privilégiées - Coopérative de Solidarité Wenicec (10 parts)	10 000	10 000
Parts - Projet Nadagam (29 %)	<u>298 306</u>	<u>298 306</u>
	<u>308 306</u>	<u>308 306</u>
Autres placements		
Dépôts à terme à taux préférentiel moins 2 %, 2,95 % (5,2 % en 2024)	<u>3 761 039</u>	<u>3 588 878</u>
	<u>4 069 345</u>	<u>3 897 184</u>

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2025	2024
		Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	\$	\$
Bâtiments	5 387 306	2 082 762	3 304 544
Système sanitaire	2 246 215	1 262 177	984 038
Matériel roulant	4 304 528	2 898 522	1 406 006
Équipements	3 278 164	2 082 714	1 195 450
Équipement informatique	557 667	384 107	173 560
Construction en cours	294 788	294 788	294 788
	16 068 668	8 710 282	7 358 386
			7 141 401

13 - DROITS D'USAGE

	2025	2024
	\$	\$
Droits d'usage	129 793	129 793
Amortissement des droits d'usage	(75 524)	(72 668)
	54 269	57 125

En 2008, l'organisme a contribué à la construction du CPE Misipison pour un montant total de 129 793 \$. Cette contribution permet à l'organisme d'utiliser 12,75 % de la superficie du bâtiment pour la pré-maternelle (K4).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

14 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

	2025	2024
	\$	\$
Revenus selon les états financiers (page 6) :		
Entente de transferts financiers	8 566 951	8 004 178
Paiements de contribution fixes	4 232 747	3 359 624
Paiements de contribution souples	<u>1 122 432</u>	676 978
	<u><u>13 922 130</u></u>	12 040 780
Revenus répartis aux projets suivants :		
# 2057 - Inscription des indiens liste de bande	4 013	3 934
# 2107 - Gestion de crise - École Mikizicec	57 482	
# 2290 - Administration service enseignement	1 609 932	1 796 529
# 2291 - Service aux élèves provinciaux	158 606	117 852
# 2312 - Service hébergement des étudiants		2 553
# 2313 - Service de transport - Éducation	385 908	316 283
# 2318 - Infrastructure enseignement École Mikizicec	1 113 599	936 836
# 2342 - Agent habitation	78 756	77 170
# 2343 - Stage en habitation pour les jeunes autochtones	59 300	33 600
# 2490 - Wanaki / Développement des capacités		96 000
# 2491 - Table de discussions	195 549	250 000
# 2492 - Gestion matières résiduelles	422 425	435 185
# 2492-1 - Programme détournement des déchets	38 400	
# 2493 - Revendications particulières	30 000	
# 2495 - Développement capacités planification communautaire globale		66 200
# 2515 - Eau et égout fonctionnement/entretien	74 914	66 058
# 2516 - Eau et égout fonctionnement/entretien	385 858	376 748
# 2520 - Formation menuiserie		59 315
# 2522 - Formation préparatoire Charpentier-menuisier		13 216
# 2557 - Programme de gestion des biens		70 000
# 2558 - Mise à niveau eau potable	650 000	500 000
# 2632 - Avantages sociaux des employés	206 881	179 155
# 2761 - Soutien global études postsecondaires	158 271	79 854
# 2761-1 - Soutien global études postsecondaires / Covid-19		89 951
# 2762 - Prestation de services / Aide au revenu	760 111	745 207
# 2762-1 - Prestation de services / Aide au revenu besoins fondamentaux		176 978
# 2763 - Projets SIGI Système intégré de gestion immobilisations	150 000	150 000
# 2765 - Immobilisations et travaux publics	336 398	283 238
# 2767 - Administration générale	387 787	385 596
# 2768 - Développement économique des collectivités	97 049	95 146
# 2775 - Prévention des mesures moins perturbatrices	<u>1 103 530</u>	1 151 398
# 2775-1 - Tribunal droits personne TDCP	277 227	
# 2775-2 - Étude faisabilité logements pour jeunes TDCP	187 444	
# 2775-3 - Immobilisation - logement - TDCP	62 989	
# 2775-4 - Immobilisation -achat camion TDCP	65 196	
# 2775-5 - Fonds logement enfants premières nations	<u>1 122 432</u>	
# 2776 - Aide humanitaire / Accompagnement	20 000	20 000
# 2777 - Famille répit	15 000	15 000
# 2778 - Activités culturelles et communautaires	100 000	100 000
# 2782 - Initiative communautaire	185 131	185 131
# 3015 - Gestion des crises en santé mentale CBS/SM		218 572

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

14 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (suite)

	2025	2024
# 3033 - Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	9 582	
# 3035 - Soins domicile milieu communautaire	97 963	
# 3037 - Maintien à domicile / Aide à la vie autonome	150 676	147 722
# 3040 - Initiative sur le diabète chez les autochtones	13 342	
# 3065 - Troubles santé alcoolisation foetale TSAF	2 806	
# 3075 - Prévention violence familiale	200 000	
# 3353 - Initiative RH en santé aux autochtones	6 725	
# 4010 - Éducation spécialisée PES / CEPN	1 275 454	962 131
# 4035 - Administration de l'école	1 463 194	1 176 826
# 4105 - Service de garde scolaire de Kitcisakik ISGPNI / CSSS	276 480	162 675
# 4118 - Implantation/expansion éducation primaire/secondaire des adultes	56 138	53 188
# 9032 - Réalisation plan d'affaires Café Restaurant	48 420	
# 9112 - Initiative de gestion des matières résiduelles - achat camion	266 695	
	13 922 130	12 040 780

15 - PASSIF AU TITRE DE SITES CONTAMINÉS

L'organisme peut avoir des sites contaminés non listés sur son territoire. Cependant, comme la responsabilité liée à la restauration, sujette aux lois applicables et à la réglementation, n'a pas encore été déterminée pour ces sites contaminés potentiels, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Si la responsabilité liée à la restauration de l'organisme est déterminée dans le futur et que le montant du passif connexe peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, ce dernier serait comptabilisé contre les résultats, déduction faite des recouvrements provenant d'autres autorités gouvernementales et ce, dans l'année d'une telle détermination.

16 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT UN ADMINISTRATEUR COMMUN

	2025	2024
	\$	\$
Sociétés ayant un administrateur commun		
Revenus	119 454	140 435
Charges	1 657 025	396 333

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les apports à recevoir et l'avance à une société apparentée, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients, les apports à recevoir et l'avance à une société apparentée est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	2025	2024
	\$	\$
Encaisse	22 640 311	18 099 707
Dépôt à terme	3 761 039	3 588 878
Comptes clients	59 649	129 230
Apports à recevoir	14 913 626	12 159 039
Avances à des sociétés ayant un administrateur commun	431 259	367 408
	41 805 884	34 344 262

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2025 et 2024 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt :

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'effet à payer porte intérêt à taux fixe et expose donc la société au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2025, les comptes fournisseurs et charges à payer ont une échéance de 6 mois et moins.

18 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Les principaux reclassements effectués, au 31 mars 2024 et pour l'exercice terminé à cette date, sont les suivants :

- Diminution de 259 770 \$ des revenus d'entente du gouvernement fédéral
- Augmentation de 159 020 \$ des revenus d'entente du gouvernement provincial
- Augmentation de 100 750 \$ des revenus Régional / Local autres

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

19 - INFORMATION SECTORIELLE

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

19 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Politique		Administration des bandes	
	Budget 2025	2025	Budget 2025	2025
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	225 549	225 549	854 564	731 368
Gouvernement provincial				
Transferts			232 798	178 995
Apports afférents aux immobilisations corporelles				
Revenus reportés de l'année précédente	168 046	168 046	3 395 332	3 377 725
Revenus reportés à l'année suivante		(28 395)		(3 671 973)
Autres revenus	1 204 690	1 204 690	1 869 327	2 452 515
	1 598 285	1 569 890	6 352 021	3 068 630
Dépenses				
Salaires et charges sociales	238 003	213 906	1 724 440	470 750
Autres dépenses	668 299	791 366	3 008 844	1 409 262
	906 302	1 005 272	4 733 284	1 880 012
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts	691 983	564 618	1 618 737	1 188 618
Transferts aux immobilisations corporelles	(32 000)	(32 000)	(25 000)	(1 600)
Autres transferts	71 178	198 543	(1 095 585)	(566 800)
Excédent des revenus sur les dépenses	731 161	731 161	498 152	620 218
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	10 000	10 000	2 799 922	2 604 507
Gouvernement provincial				
Transferts	5 000	5 000	1 382 983	124 861
Apports afférents aux immobilisations corporelles				(317 690)
Revenus reportés de l'année précédente	70 966	70 967	5 633 583	5 633 582
Revenus reportés à l'année suivante		(78 658)		(6 344 617)
Autres revenus	41 834	41 834	1 313 622	2 042 317
	127 800	49 143	11 130 110	3 742 960
Dépenses				
Salaires et charges sociales	3 040	3 040	1 470 702	1 055 936
Autres dépenses	87 588	46 103	6 219 543	2 555 493
	90 628	49 143	7 690 245	3 611 429
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts	37 172	-	3 439 865	131 531
Transferts aux immobilisations corporelles			(2 094 711)	(171 553)
Autres transferts	3 000		(250 139)	21 857
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	40 172	-	1 095 015	(18 165)

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

19 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Foresterie		Kitcisakik - CSEF	
	Budget 2025	2025	Budget 2025	2025
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts				1 082 663
Gouvernement provincial				
Transferts	165 000	165 000		
Apports afférents aux immobilisations corporelles				
Revenus reportés de l'année précédente	401 033	401 033	58 606	58 607
Revenus reportés à l'année suivante		(304 307)		(1 078 548)
Autres revenus	180 000	329 850	425 372	1 508 035
	<u>746 033</u>	<u>591 576</u>	<u>1 566 641</u>	<u>488 094</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	486 549	357 260	1 084 753	373 201
Autres dépenses	286 966	236 797	442 198	114 893
	<u>773 515</u>	<u>594 057</u>	<u>1 526 951</u>	<u>488 094</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	(27 482)	(2 481)	39 690	-
Autres transferts	(47 518)	2 481	(20 000)	
	<u>(75 000)</u>	<u>-</u>	<u>19 690</u>	<u>-</u>

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

20 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Village Wanaki		Jordan	
	Budget 2025	2025	Budget 2025	2025
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts			4 502 324	4 045 890
Gouvernement provincial				
Transferts				
Apports afférents aux immobilisations corporelles				(162 520)
Revenus reportés de l'année précédente	22 200	22 200	2 672 140	2 672 140
Revenus reportés à l'année suivante		(3 549)		(1 921 303)
Autres revenus				11 985
	22 200	18 651	7 174 464	4 646 192
Dépenses				
Salaires et charges sociales	139 672	139 672	3 858 441	2 895 198
Autres dépenses	24 420	10 307	1 639 265	1 454 117
	164 092	149 979	5 497 706	4 349 315
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	(141 892)	(131 328)	1 676 758	296 877
Transferts aux immobilisations corporelles			(162 520)	
Autres transferts	141 892	131 328		
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	1 514 238	296 877

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires

au 31 mars 2025

20 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	TOTAL	
	Budget 2025	2025
	\$	\$
Revenus		
Gouvernement fédéral		
Transferts	23 288 340	21 430 632
Gouvernement provincial		
Transferts	3 242 857	1 183 488
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(907 194)
Revenus reportés de l'année précédente	26 227 142	26 209 540
Revenus reportés à l'année suivante		(30 957 434)
Autres revenus	7 455 339	10 757 093
	60 213 678	27 716 125
Dépenses		
Salaires et charges sociales	18 053 163	12 617 463
Autres dépenses	33 265 345	13 096 734
	51 318 508	25 714 197
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts	8 895 170	2 001 928
Transferts aux immobilisations corporelles	(2 799 697)	(348 455)
Autres transferts	(1 078 138)	
Excédent des revenus sur les dépenses	5 017 335	1 653 473